

Envoyé en préfecture le 03/06/2020  
Reçu en préfecture le 03/06/2020  
Affiché le   
ID : 026-212600431-20200525-DELIB13\_2020-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 25 mai 2020 à 18 heures 30

Date de convocation :  
18 mai 2020

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

**Objet**

Délibération n°13.2020

**Syndicat  
départemental  
d'Energies de la  
Drôme**  
**Désignation de 2  
représentants de  
la commune pour  
participer à  
l'élection des  
délégués du  
Comité syndical  
du SDED**

M. THIRIOT Christian, Maire

Étaient présents :

ARDISSON Jean-Claude, BLAIN Bruno, CORNAND Jean-Jacques, DRAMAIX Jean-Guy, DUMAS Chantal, NOUVEL Alain, LUCIANO Luc, MORIN Catherine, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, THIRIOT Christian.

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat départemental d'Energies de la Drôme, le sollicitant pour désigner deux représentants du collègue du **Groupe A** pour participer à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui siègeront au Comité syndical du SDED dont la commune est membre.

Ce Comité est composé d'un collège dit **Groupe A** comprenant les délégués des communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants et regroupés dans le périmètre d'appartenance de leur EPCI à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les représentants de ce collège seront convoqués par le Président du Syndicat départemental d'Energies de la Drôme afin de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger au sein de son Comité syndical.

Ensuite, chacun des collèges désigne, sur la base du nombre total d'habitants qu'il comprend :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par tranche entamée de 5.000 habitants, dans la limite de 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants par collège.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux articles L.5211-7 et L.5212-7 du C.G.C.T., le choix du conseil municipal « *peut porter uniquement sur l'un de ses membres* », sous la seule réserve des inéligibilités et incompatibilités de droit commun.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir  
participé à l'élection des délégués devant siéger  
deux représentants suivants :

- BLAIN Bruno né le 24.01.1968  
adresse mail : brunoblain24@gmail.com  
adresse postale : 607 chemin des Brunots à la Bastie,  
les Brunots, 26170 BEAUVOISIN

- THIRIOT Christian né le 04.11.1952  
adresse mail : christian\_thiriot@orange.fr  
adresse postale : 215 route de Buis, les Brussets,  
26170 BEAUVOISIN

Il autorise Monsieur le Maire à notifier cette délibération à M. le  
Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, au retour  
du contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à  
l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 25 mai 2020

Le Maire, Christian THIRIOT



*[Handwritten signature of Christian Thiriot]*